



CONVOCAATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 21 janvier 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Détermination d'une salle communale en vue de tenir les séances du conseil communal en dehors de la mairie / décision
- 2- Droit d'initiative du conseiller communal
- 3- Titres de recettes / approbation
- 4- Rôle sur les chiens exercice 2020 / approbation
- 5- Budget rectifié 2020 et budget 2021 Office Social Mersch / approbation
- 6- Budget communal rectifié 2020 et budget communal 2021 / approbation
- 7- Modification règlement général de circulation / décision
- 8- Règlement temporaire de circulation / confirmation
- 9- Morcellements de terrains / approbation
- 10- Modification ponctuelle du PAP « Am Fuert-Beiwenerwee » à Buschdorf / adoption
- 11- Proposition de classement comme monument national d'immeubles sis à Boevange-Attert / avis
- 12- Proposition de classement comme monument national du Château de Hollenfels / avis
- 13- Avenant à la convention du Groupe d'Action Locale LEADER / approbation
- 14- SICONA-Centre : Conventions de projets de protection de la nature à Tuntange et à Marienthal / approbation
- 15- Exercice du droit de préemption / décision
- 16- Demande d'adhésion de la commune de Weiler-la-Tour au Syndicat des Eaux du Centre / décision
- 17- Création d'un poste de salarié à tâche manuelle / décision
- 18- Décision du collège des bourgmestre et échevins portant désignation d'un secrétaire communal f.f. / confirmation (séance à huis clos)
- 19- Poste vacant du secrétaire communal / nomination (séance à huis clos)

Tuntange, le 15 janvier 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal f.f.,



N.B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal, néanmoins les « gestes barrière » et le port du masque constituent des mesures de protection obligatoires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.